Numéro 014, Décembre 2022

ISSN : 2518-4237

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et Sciences Humaines

UNIVERSITE DE KARA

LONGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Décembre 2022

ISSN : 2518 - 4237

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

UNIVERSITE
DE KARA

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Numéro 014, Décembre 2022

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiyè
prise au « musée de Yadè », « Kabıyɛ
sɔsaa ɖiwa »

©*LƆŋGBOWU*, Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo
N° 014, Décembre 2022
ISSN : 2518 – 4237

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION
Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU**,** *Professeur Titulaire*
Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*
Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Professeur Titulaire*
Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Professeur Titulaire*
Secrétaire : Essonam BINI, *Maître de Conférences*
Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
Pr Komla SANDA (Université de Kara)
Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)
Pr Adama KPODAR (Université de Kara)
Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)
Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)
Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)
Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)
Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)
Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)
Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)
Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)
Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)
Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)
Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)
Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)
M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche (CNRST)
Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de

Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Padabo KADOUZA, (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Koffi SOSSOU,; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Boussanlègue TCHABLE, (Université de Kara) ; Pr Tchaa PALI, (Université de Kara) ; Pr Paboussoum PARI (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlipe GANGUE (Université de Lomé); Pr Ali Pitaloumani GNAKOU (Université de Lomé) ; Pr Kouméalo ANATE (Université de Lomé) ; Pr Essohanam BATCHANA (Université de Lomé) ; Pr Kokou GBEMOU (Université de Lomé) ; Pr Séna AKAKPO-NUMADO (Université de Lomé) ; Pr A. AWESSO (Université de Lomé), Baguissoga SATRA, Maître de Conférences (Université de Kara), Essonam BINI, Maître de Conférences (Université de Kara), Mimboabe BAKPA Maître de Conférences (Université de Kara), ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, Maître de Conférences (Université de Kara).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE **i**
SOMMAIRE **iii**
LIGNE EDITORIALE **vii**
SYNTHESE DES ARTICLES **xi**

LANGUES ET LETTRES **1**

A critical evaluation of human interactions in Lola Shoneyin's *The secret lives of Baba Segi's wives* and Buchi Emecheta's *The slave girl*, **LOHOU Toyi, KPEZOU Kodjo Tchaa & DADJA-TIOU Panaewazibiou……...…** **3**
Language education stakeholders' Attitudes and Personality versus Interactions and Motivational progress in Benin universities, **HOUNNOU AZOUA Mathias, LANMANTCHION Flavien Dossou & PATINVOH AGBAYAHOUN Juvenale……..…….** **17**
Le masque Wè, entre la laideur physique et la bonté spirituelle : quelle poétique pour un symbole vivant ? **GUEHI Germain……...** **31**
Les géométries structurelles dans *Le pagne noir* de Bernard Binlin Dadié, **DELY Mamadou……...……** **43**
La qualification en Dagara : quelles stratégies didactiques ? **NACOULMA Boukaré……** **55**
Les emprunts du Fang (a75) aux langues indo-européennes : un premier état des lieux, **MEDJO MVE Pither, EKO MBA Jean-Martel & NZAMICKALE Damien……..…** **61**
Contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, **SANGARE Ignace ……..…….** **77**
Lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, **KABRE Victor ……..…..…….….** **95**

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE **103**

Difficultés agroéconomiques et exploitation agricole des bas-fonds dans le département de Bondoukou (Nord-est de la Côte d'Ivoire), **KOUASSI Kossonou Blaise & GBOKO Kouassi Adjoumani…..** **105**
La base de données fiscale sous SIG de la commune v: un outil pour améliorer la gouvernance locale, **DOUMBIA Bougadari…….....** **123**

L'hévéaculture: le levier d'une mutation agricole mal assurée dans le département de Bongouanou (centre-est de la Côte d'Ivoire), **KOFFI YAO Jean Julius ……. 143**
État des lieux de l'agriculture numérique dans le département de Sinématiali (Côte d'Ivoire), **TUO Kolotioloma Honoré, KONÉ Kapiéfolo Julien & LOUKOU Alain François ….…….... 159**
Contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), **HALPOUGDOU Martial……..… 175**
Onomastique des marchés de Pointe-Noire (1960-2018), **ZIDI Joseph……..... 191**
Résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo. Cas de la subdivision administrative d'Epéna (1922-1960), **NGODI Etanislas ……..……...…. 209**
La victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh en 1296 av. J.-C. : entre vérité et propagande, **MENE Yao Fabrice-Alain Davy** & **KOFFI Amani…….... 239**
Désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire : l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales et profanation de ses objets sacrés, **ADOUBI Thierry Hugues..... 255**
Réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso, **SIMPORÉ Lassina……... 271**
La première Haute-Volta (1919-1932) : les avatars d'une colonie dans le contexte de la « mise en valeur », **BAZIE Boubié …….. 297**
« Le Rwanda, ça ne m'inspire pas » : Bertrand Badié ou quand le savant se préfère au savoir, **SARÉ Séni ……..…… 313**
Intelligence artificielle : prodromes d'une obsolescence du proprement humain ? **EKPO Kouadio Victorien ……...…. 329**
Blaise pascal et le salut des âmes (aux équipes enseignantes de Côte-d'Ivoire), **PILLAH Niali Armand-Privat ……..…..…... 343**
Impasses de la démocratie dans la modernité politique : quels défis pour les sociétés africaines ? **FADEME Komla ……..…... 359**
Les fondements de la communication, **TCHASSANTI Abdourahim …… 377**
Perception de l'interface « vie au travail-vie privée » et son impact sur l'engagement organisationnel affectif : le rôle modérateur des variables sociodémographiques et du bien-être psychologique au travail, **MBINA YEMBI Moulin Aymar & MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait ……...…. 395**
Méthodes pédagogiques : conception et pratiques enseignantes à l'ère de l'APC au Bénin, **DJIMA Fatahou ……..…… 417**

Formes, fondements socioculturels de la persistance des mutilations génitales féminines au Benin, **TCHANTIPO SAI Sotima …… 429**
Pratique touristique et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire : l'exemple du village de Waraniéné, **N'GORAN Kouamé Fulgence ……. 443**
Approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum chez quelques femmes gabonaises, **MALOUTA Catherine Olivia ……..... 459**
Les relations familiales à l'épreuve de Facebook et WhatsApp dans la ville de Lomé : commune Golfe 5, **OURADEI Bétiré Daria & DANIOUE Tamasse ……...…….. 471**

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue**. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue ***Lɔŋgbowu*** sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowou* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords**, **Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie**.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. **Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets** (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :
- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(…)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation,* Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène, 202, 4,* p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue ***Lɔŋgbowu*** s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations…

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, … doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔŋgbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Email : ***rellshs2016@gmail.com***

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Le contenu des contributions constituant l'ossature de ce 14ème numéro de la Revue *Lɔŋgbowu*, est très riche.

Dans le domaine des lettres et langues, les auteurs se sont intéressés aux thématiques portant sur des sujets tels que la lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, la contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, un premier état des lieux des emprunts du Fang aux langues indo-européennes, la qualification et les stratégies didactiques en Dagara, le rapport entre la laideur physique et la bonté spirituelle et la poétique du symbole vivant du masque Wè, les géométries structurelles dans Le pagne noir de Bernard Binlin Dadié.

Le lecteur pourra lire avec intérêt, language education stakeholders' attitudes and personality versus interactions and motivational progress ett a critical evaluation of human interactions in lola shoneyin's The secret lives of baba segi's wives and buchi emecheta's the slave girl.

Différentes thématiques du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société ont été traitées.

Dans le champ de la géographie, les recherches apportent des lumières sur les difficultés agroéconomiques et l'exploitation agricole des bas-fonds dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, sur l'hévéaculture comme levier d'une mutation agricole mal assurée dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, sur l'état des lieux de l'agriculture numérique dans quelques départements de la Côte d'Ivoire et les SIG comme outil d'amélioration de la gouvernance locale des communes dans la levée des données fiscales.

Les recherches en histoire ont porté sur le contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales dans les profanations des objets sacrés et la désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire, Epena (1922-1960) comme exemple des résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo, l'onomastique dans les marchés de Pointe-Noire (1960-2018), la victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh est-elle une vérité ou plutôt une propagande ? Et la réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso.

Dans les champs de la Philosophique, de la psychologie et des sciences de l'éducation, l'ont a, entre autres contributions, l'intelligence artificielle comme prodromes d'une obsolescence du proprement humain, les défis des sociétés africaines face aux impasses de la démocratie dans la modernité politique, Bertrand Badié qui se préfère contre le savoir dans le cas du Rwanda. Le lecteur consultera trouvera également pour sa satisfaction, les méthodes pédagogiques utilisées dans les pratiques enseignantes qu'impose l'APC, la conception en Côte-d'Ivoire des équipes enseignantes sur le salut de

leurs âmes, l'impact « travail - vie privée » sur l'engagement organisationnel affectif et le rôle du bien-être psychologique au travail.

La sociologie et l'anthropologie sont couvertes à travers la persistance des mutilations génitales féminines, les pratiques touristiques et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire, l'approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum des femmes gabonaises.

Bonne lecture à chacun.

FORMES, FONDEMENTS SOCIOCULTURELS DE LA PERSISTANCE DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES AU BENIN

TCHANTIPO SAI Sotima[♣]

Résumé

La pratique des mutilations sexuelles en Afrique en général et au Bénin en particulier a été l'objet de plusieurs études. Celles-ci ont permis d'appréhender les facteurs économiques, sociaux, culturels et même environnementaux qui expliquent cette pratique. Malgré la prise en compte des résultats de ces études dans les programmes et politiques de sensibilisation et les multiples interventions pour son éradication, des poches de résistance persistent. L'Etat béninois s'est engagé légalement depuis 2003 contre les mutilations génitales féminines (MGF) connues sous le nom de l'excision. Dans cette logique, le Parlement a voté la loi portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines qui a été promulgué le 03 mars 2003. Plus de 9 ans après, ces pratiques jugées « rétrogrades » par les pouvoirs publics, ont encore cours dans certaines régions de l'Atacora, où on note quelques poches isolées de résistance selon des auteurs. Dans les départements du Nord-bénin à savoir le Borgou, l'Alibori, l'Atacora et la Donga, l'excision a connu une régression totale dans les centres urbains. Cependant, plusieurs sources estiment qu'il est encore trop tôt pour que la pratique de l'excision puisse quitter totalement les habitudes. En effet, elle se fait nuitamment dans les contrées reculées et de façon clandestine, au nom de la coutume. Cette étude qui a adopté une démarche méthodologique essentiellement qualitative, s'inscrit dans un contexte de recherche-action en vue de faire un état des lieux de la situation actuelle des MGF au Bénin. Les résultats de cette étude montrent que les croyances, la quête de prestige social constituent les raisons de la persistance de cette pratique malgré les sensibilisations de la société civile et l'interdiction de l'Etat.

Mots -clefs : Mutilations Génitales Féminines, Excision, persistance, Femmes, fondements socioculturels

Abstract:

The practice of sexual mutilation in Africa in general and in Benin in particular has been the subject of several studies. These have made it possible to understand the health, economic, social, cultural and even environmental factors that explain this practice. Despite the consideration of the results of these studies in awareness programs and policies and the multiple interventions for its eradication, pockets of resistance persist. The Beninese State has been legally committed since 2003 against female genital mutilation (FGM) known as excision. In this logic, Parliament passed the law on the repression of the practice of female genital mutilation which was promulgated on March 3, 2003. More than 9 years later, these retrograde practices are still current in certain regions of Atacora, where notes some isolated pockets of resistance according to authors. In the departments of North Benin, namely Borgou,

[♣] Université de Parakou (Bénin) ; Email : sotimasai@gmail.com

Alibori and Atacora and Donga, excision has experienced a total regression in urban centers. However, several sources believe that it is still too early for the practice of excision to be completely abandoned. Indeed, it is done at night in remote areas and clandestinely, in the name of custom. This study, which adopted an essentially qualitative methodological approach, is part of a research-action context with a view to making an inventory of the current situation of FGM in Benin. The results of this study show that beliefs, the quest for social prestige are the reasons for the persistence of this practice despite the awareness of civil society and the ban of the State.

Keywords : Female Genital Mutilations, Excision, persistence, Women, sociocultural fundations

Introduction

« Au Bénin, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines sont interdits par la loi. Depuis 2003. (…). Néanmoins les pratiques se poursuivent, dans un pays où la majorité de ses habitants sont pauvres et analphabètes, et les lois sur papier ne semblent avoir aucune incidence sur les réalités de la vie. (C. D. ASSOGBA, 2000**)**.

Cette citation de Christophe D. ASSOGBA, revu une décennie plus tard, nous replonge dans l'actualité et la réalité de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) au Bénin. Depuis que les MGF ont été officiellement déclarées abolies, les acteurs institutionnels ont semblé baisser la garde. Les auteurs et leurs complices désormais avertis des mesures répressives qu'ils encourent, ont changé de stratégies d'actions. La pratique est devenue plus clandestine et pernicieuse surtout dans la partie septentrionale du Bénin. C'est aux fins de mieux cerner le nouveau visage que présente la pratique des mutilations génitales féminines que cette étude a été initiée sur les fondements de la persistance des Mutilations Génitales Féminines. Cette étude a pour objectif de faire la lumière sur les facteurs explicatifs de la persistance de ce phénomène et d'analyser les leviers sur lesquels il faut agir pour renforcer la lutte contre les MGF dans les zones ciblées.

En effet, en dépit des différentes interventions allant des programmes et politiques de sensibilisation, voire des répressions sur le phénomène des MGF, il a été noté des poches de résistance dans certaines zones du pays. Quels sont les nouveaux aspects de cette pratique ? Quelles sont les fondements des mutilations génitales ainsi que les facteurs qui concourent à sa persistance ?

L'étude sur les MGF au Nord-Bénin a pour objectifs de comprendre les raisons de la persistance du phénomène, d'appréhender les stratégies de contournement des dispositions légales par les acteurs impliqués dans les MGF, de faire la cartographie des localités de forte persistance des MGF et d'analyser les leviers sur lesquels il faut agir pour inverser cette recrudescence des MGF. L'atteinte de ces objectifs a nécessité une collecte de données qualitatives dans les communes cibles des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga. Dans chaque commune de l'étude, nous avons ciblé deux localités de forte prévalence des MGF en milieu urbain et en milieu

rural. Il s'est agi d'un échantillonnage raisonné. La technique a consisté à cibler un acteur stratégique dans la pratique (Exciseuses ou exciseurs ou prêtre de culte traditionnel) ou dans la lutte contre les mutilations génitales féminines dans les localités de l'étude (Chefs CPS, Directeur Exécutif d'ONG). Ces derniers ont facilité la tâche dans l'identification de nouveaux informateurs et le choix de nouveaux acteurs impliqués, ainsi de suite jusqu'à l'atteinte du seuil de saturation.

La revue documentaire a permis de mieux appréhender les contours de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF), à travers l'appropriation des documents ayant abordé la question des MGF. De plus, les documents de politique et de stratégies de lutte, les textes règlementaires et législatifs relatifs aux MGF au Bénin d'une part et tous autres documents jugés pertinents ont été mis à contribution pour l'analyse documentaire. Nous nous sommes aussi intéressés pour cette étude à la littérature grise sur le sujet. Il s'agit des rapports d'activités des ONG menant la lutte contre les MGF au Bénin, les écrits de la presse sur le sujet.

Compte tenu du caractère clandestin du phénomène des MGF, il s'agit d'un terrain sensible qui nécessite des stratégies spécifiques. A cet effet, l'étude étant essentiellement qualitative, nous avons utilisé la technique dite de boule de neige. Grâce aux premiers acteurs ayant une bonne connaissance du phénomène étudié rencontrés sur le terrain, nous avions pu identifier de nouvelles cibles d'enquête, susceptibles de nous informer ou de nous fournir des données pertinentes sur la thématique de l'étude.

1. Les mutilations génitales féminines une pratique rétive aux lois

La pratique des mutilations génitales est un phénomène relevant de l'héritage culturel des peuples de la zone septentrionale du Bénin. Elle se fait dans plusieurs localités du Bénin avec une forte prédominance dans certaines régions du Nord. La coutume et la tradition sont les principaux facteurs justificatifs de la persistance de ce phénomène qui n'est pas sans conséquence sur la santé des survivantes.

Face à cette situation, plusieurs actions ont été menées pour éradiquer la pratique des MGF au Bénin. Sur le plan législatif la loi n° 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression des mutilations génitales féminines en République du Bénin a été prise et divulguée suffisamment pour sensibiliser les auteurs et leurs complices. Les Organisations de la société civile avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du gouvernement du Bénin, ont mis en place des mesures en vue de réprimer les contrevenants à cette loi ; des plaidoyers faits à l'endroit des autorités traditionnelles en vue de leur renonciation à la pratique, des mesures incitatives ont été faites à l'endroit des exciseuses et exciseurs afin qu'ils (et elles) « déposent les couteaux ».

Suite à ces actions, les acteurs impliqués dans l'excision ont simulé la fin de sa pratique. Malheureusement, les tentatives de ces différentes institutions ont nourri des poches de résistance ayant conduit à l'érection de nouvelles stratégies de contournement des dispositions légales et des dispositifs communautaires mis en place.

2. Les raisons sociales des MGF

Plusieurs facteurs expliquent la persistance des MGF dans la partie septentrionale du Bénin. Ces facteurs sont l'analphabétisme qui engendre la méconnaissance des conséquences de la pratique (i) ; le contrôle et les pesanteurs sociales (ii) qui se manifestent par des stéréotypes et des préjugés à l'endroit des femmes non excisées ; le désir de contrôle de la sexualité des femmes (iii) et la quête de la fidélité à son homme (iv) ; la pression sociale qui se manifeste chez les survivantes par la crainte du qu'en dira-t-on (vi).

2.1. Le manque d'instruction comme facteur de persistance des MGF

Les tenants des MGF (Exciseuses et Exciseurs, détenteurs des pouvoirs religieux et traditionnels) vivant en milieu rural sont encore loin de comprendre les graves conséquences à la pratique des MGF sur les survivantes et leur famille. Les résultats des observations empiriques de l'étude ont révélé que le niveau de sensibilisation sur la pratique de l'excision dans les localités varie surtout en fonction du niveau d'instruction des femmes. Ainsi, il a été remarqué que les MGF concernent beaucoup plus les femmes non instruites. Les données d'observations font constater que les premières femmes victimes de cette pratique sont en général les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction. Ce résultat laisse apparaitre que les campagnes d'information et de sensibilisation sur les MGF à travers les médias et autres supports sont plus reçues par les femmes lettrées que par celles qui sont illettrées parce que ces dernières ont un faible accès aux media.

Il a été constaté au cours de l'étude que, plus le niveau d'instruction d'une mère est élevé, moins sa fille risque de subir une MGF. Il est important de souligner que cet effet protecteur de l'éducation a également été observé pour d'autres formes de violence à l'égard des femmes telles que le mariage forcé (Plan International Bénin, 2017).

Sans surprise, les femmes les moins instruites sont les plus favorables au maintien de la pratique. En effet, pour les femmes n'ayant jamais été à l'école les chances de subir l'excision sont environ trois fois plus élevées que celles des femmes les plus scolarisées, d'après les entretiens réalisés avec les mères d'enfants dans les zones d'étude.

2.2. Le contrôle et les pesanteurs sociales de la femme non excisée

Les femmes qui approuvent l'excision ont mentionné que les filles non excisées seront sujettes à des moqueries de la part de leurs camarades, de leurs futures coépouses ou de leur mari. Dans certaines localités, autour de Kaobagou dans la commune de Kérou en l'occurrence, de simples gestes tels que servir les personnes âgées, mais aussi et surtout trouver un mari ou encore être baptisée sont interdits aux filles non excisées.

> Lorsqu'une fille est en âge de se marier et qu'elle n'est pas excisée, le mariage ne peut se tenir. Selon les normes

> traditionnelles, l'excision est un passage qui précède le mariage (M. S. I. animateur gourmantché à la radio Kpably de Kérou, 24/07/2017).

Chez les groupes socioculturels du nord-ouest Bénin qui la pratique, à savoir : Waaba, Tanka, Baatombu, Lokpa, et peulh, l'excision est perçue comme un rite de passage qui élève socialement la femme qui l'a pratiquée. L'ablation du clitoris est perçue comme l'enlèvement du caractère mâle de la femme afin de révéler toute sa féminité. Ne pas le faire est vécu comme être impure. (M. Douglas, 1971). Refuser donc le rite d'excision équivaut au rejet de la société toute entière et conduit à la marginalisation. Les femmes ont donc principalement mentionné la crainte d'être socialement critiquées. A cette crainte, s'ajoute l'ignorance des conséquences des MGF pour justifier la perpétuation de l'excision. Les stigmatisations à l'endroit des filles excisées et non excisées s'expriment en ces termes en milieu bariba.

- *sinkiru kokoro wiiyo san ma ka noun dwebu mon* (fille exposant un gros clitoris, nous n'allons pas nous amuser avec toi)
- *sinkiru batoume gira gi nde wawaru* (fille à clitoris vide comme une espèce végétale autour de laquelle rien ne pousse)

Dans les régions de l'Atacora, ces filles sont étiquetées de ''fille à vagin ayant de dents''.

Dans la commune de de Copargo, les femmes non excisées sont servies dans le couvercle des bols à manger pour leur rappeler leur statue de femmes non excisées.

Il en est de même pour les filles non excisées qui sont également marginalisées. Chez les Tanékas de Copargo il y a plusieurs sémiologies qui servent à stigmatiser les filles non excisées. **''ftdjohoutè''** (porteuse de clitoris[1]). Toutefois, si c'est à l'endroit d'une fille qui est dans une famille ou l'excision ne se pratique pas, l'on est convoqué chez le chef du village pour payer une amende, habituellement c'est un coq blanc et la boisson locale qui sont donnés.

Quand une femme n'est pas excisée, elle est traitée d'étrangère dans son propre village. Ceci pour marquer sa différence, son non intégration au groupe social. Dire par exemple à une femme **'' Tu n'es pas égale à moi''**, signifie qu'elle n'est pas excisée.

[1] C'est une expression stigmatisante

Le vécu d'une femme non excisée dans la Commune de Copargo
Je n'ai pas connu la malchance de subir l'excision parce que je suis née d'un père gendarme et mon papa n'a pas accepté d'exciser aucune de ses filles. J'ai été à l'école jusqu'en classe de CE1. Quand j'ai rejoint ma tante maternelle au village (Pabégou) elle était commerçante et nous voyagions presque tous les jours pour vendre et acheter du pétrole dans les villages voisins. A 15 ans j'ai fait le premier rapport sexuel avec un instituteur originaire du Sud qui enseignait dans notre village. Je sentais régulièrement l'envie d'aller au sexe et nous le faisions à chaque fois que l'occasion se présente, jusqu'au jour où ma tante à constater que je portais une grossesse puisque moi-même je ne le savais pas. Elle avait honte de moi et tous les gens du village se moquaient de moi. Apres l'accouchement, mes parents m'ont donné en mariage à un cultivateur qui vivait déjà avec deux femmes. La vie au foyer n'a pas été rose pour moi parce que les autres femmes de mon mari ne digéraient pas le fait que notre marie passe la majorité de ses nuits avec moi. Elles me marginalisaient et m'injuriaient (porteuse de clitoris). Notre mari avait l'habitude de me dire qu'il m'apprécie bien au lit comparativement aux autres. Mais moi j'avais beaucoup honte de moi-même et je n'ai jamais pardonné mon papa pour le fait qu'il se soit opposé au fait que je sois excisé. C'est pour cette raison que j'ai veillé à ce que mes filles soient excisées, aussi je me dis que si seulement j'avais été excisée je n'allais pas incarner la honte d'accoucher avant le mariage.

Cet encadré montre le drame d'une femme non excisée au sein de la société, la stigmatisation dont elle peut être victime au sein de son groupe social. D'autres croyances soutiennent la pratique des MGF chez les Baatombu.

2.3. Les pesanteurs culturelles telle que la détection des filles au « sexe blanc »

En pays Baatonu, les filles dites « possédant un sexe de couleur blanche » sont perçues comme des femmes dangereuses, susceptibles de donner la mort à leur époux. Lorsqu'au cours des cérémonies d'excision une fille présente « un sexe blanc » **koru kpikiru**, l'exciseuse demande à la fille de se lever. Elle n'est pas excisée. Ses parents sont invités à payer une dot pour son traitement : vingt (20) bandes de pagne traditionnel, un mouton blanc, 20 000 F CFA, une (1) botte de sorgho.

Après payement de cette dot, la fille est traitée par l'exciseuse pendant un moment. Mais si elle est excisée sans être traitée, c'est l'exciseuse qui meurt. Si la fille n'est pas excisée, elle est marginalisée et rejetée par tous les garçons du village. Cela devient un fardeau pour sa famille.

> Il y a environ quarante (40) ans que je suis excisée. On était au nombre de quinze filles. La dernière qui devrait passer n'a pas été excisée. L'exciseuse lui a demandé de se lever. Elle est

> déclarée de « sexe blanc ». Ces parents ont payé 20 bandes de pagnes traditionnels, un mouton blanc et l'argent (ne maitrise pas le montant). Elle a subi un traitement et c'est la saison qui a suivi qu'elle a été excisée. A. M. (une ménagère à Bessassi, Commune de Kalalé, le 14/07/2017).

Si dans le cas ci-dessus, des rites ont permis de traiter la fille est de l'exciser ensuite, le témoignage ci-dessous montre comment les filles dites ayant un « sexe blanc » peuvent être victimes de marginalisation sociale. [2]

> Au moment de mon excision, on était douze (12) filles. Il y a une fille à qui on a demandé de se lever. C'est-à-dire de « sexe blanc ». Ses parents n'ont pas pu payer la dot demandée par l'exciseuse. A l'âge adulte, elle a eu du mal à se marier dans le village. Elle est allée dans un autre village pour se marier. Le premier homme qui a couché avec elle, est mort. Elle s'est remariée avec un autre. Quand elle a accouché, et le mari a vu l'enfant, il est devenu aveugle avant de mourir plus tard. Elle s'est remariée à un troisième homme qui est aussi mort. L'enfant aussi est mort. C'est après ces évènements que les gens ont commencé par chercher et ils se sont rendu compte qu'elle a le « sexe blanc ». Depuis ce jour, tout le monde l'évite. Elle ne trouve plus de compagnon dans le village. Elle est obligée de quitter le village pour s'exiler à Parakou. (T. B., veuve à Bouca, le 19/07/2017).

2.4. La quête de la fidélité de la femme dans son foyer

La crainte du « vagabondage sexuel » et de la « frivolité » des femmes et plus généralement le désir de contrôler la sexualité féminine

[2] ''Siin kpikirou'' (du baatonu sinnu= vagin et kpikiru= blanc)
Les Batombu du Nord -Est du Bénin, croient que certaines femmes portent un vagin dit blanc. Ce qui est source d'impureté. De tous les phénomènes pathologiques connus et auxquels les Baatombu ont attribué un sens et une signification, ''siin kpikirou'' fait partir de ceux-ci qui ne dispose d'aucun fondement scientifique. Son étiologie n'est fondée sur aucune souffrance corporelle, sur un disfonctionnement d'une des parties du corps sauf sur des appréciations ou des considérations sociales.
Le sexe blanc et n'est découvert que suite à l'excision de la jeune fille entre l'âge de 5 et 15 ans. C'est à l'exciseuse de le découvrir au cours de l'opération de la coupure du clitoris de la jeune fille. La découverte physique de la porteuse de ''siin kpikirou'' se fait par expérience de la pratiquante de l'excision. Cette dernière à la vue de certains traits physique de la fille peut deviner si elle est porteuse de ce sexe. La description physique de ''siin kpikirou'' est aléatoire et l'exciseuse ne décèle généralement le mal que par contact avec la fille par une sorte de magnétisme. Il est dit que la fille de ''siin kpikirou'' est source de malheur, le remède à son infirmité serait que trois personnes qui auraient couchée avec elle décède avant que son mal ne disparaisse. C'est d'ailleurs ce qui fait que cette dernière est mise en marge de la société, discriminée et isolée. Des filles et leurs mères viennent à se suicider dans cette société où une fois que les consœurs de la fille de la même génération viennent à se marier alors qu'aucun homme ne s'intéresse à elle. Elle accepte de vivre toute une vie de célibataire ou de veuve chronique suite aux nombreux décès de ceux qui tenteraient par ignorance. Autour de ces filles se développe une catégorie d'hommes qui rivalisent leur force et puissance. Des hommes qui décident de prendre des risques en se basant sur certaines forces occultes.

sont également, d'après plusieurs intervenants, des raisons souvent évoquées pour justifier les mutilations génitales féminines. Cette pratique permet de maintenir la femme fidèle à son mari.

> Les parents qui promeuvent l'excision de leurs filles pensent que cela permet à ces dernières de rester fidèles à leurs maris ; alors que c'est un faux problème. Au contraire, la fille est insatiable et n'apprécie jamais son homme sexuellement. Du coup, elle change de partenaire à la recherche d'un plaisir sexuel (Mme B. Z. assistance sociale au CPS de Kérou, 24/07/2017).

Dans le même ordre d'idées, il y en a qui disent qu'il faut exciser la femme pour protéger sa virginité. Sinon, son clitoris l'empêche de rester tranquille et la pousse à courir après les hommes. Cette même conception se retrouve chez les Tanéka de la commune de Copargo comme le souligne le témoignage de cette exciseuse reconvertie :

> …malgré cela, moi je le faisais en cachète car je me disais que si nous arrêtions cette pratique nos enfants filles ne pourront plus être fidèles à leurs conjoints respectifs. Selon nous quand le clitoris d'une femme n'est pas amputé, elle a toujours l'envie d'aller au sexe. (Une exciseuse reconvertie à Copargo).

Il ressort de ces verbatim que dans nombre de sociétés au Nord Bénin, c'est le désir de contrôle de la sexualité des femmes qui poussent la société à instaurer l'ablation de leur clitoris afin de leur ôter toute sensation et par conséquent les velléités de désir de relations sexuelles hors du foyer conjugal.

L'ide de contrôle de la fidélité de la femme par l'excision de celle-ci apparait également dans les propos du chef du Village d'Anandana qui affirme :

> L'excision se fait par décanat sur la grande montagne de l'un des villages du Togo appelé ''Sola''. C'est dans ce village que les togolais et les béninois se rencontrent tous les deux ans pour exécuter leur cérémonie commune qu'est la circoncision et l'excision. Dès le premier jour, toutes les filles et fils en âge se déplacent vers le pays voisin. Arrivée, la cérémonie commence par la circoncision des jeunes garçons et après suit l'étape des femmes. Pour moi, cette pratique n'avait aucune signification, c'est juste pour garder nos enfants filles loin des injures et de moqueries que l'on décidait de leur enlever le clitoris car avant c'était une grande honte de savoir qu'une fille porte un clitoris. Car depuis que cette pratique a été bannie aucune femme n'en est morte.

Une autre explication évoquée a trait aux rôles de l'excision qui serait de mettre fin à l'androgynie des femmes, de leur ôter la puissance masculine que leur confère le clitoris et ainsi, les rendre fidèles à leurs maris. Selon eux, lorsque la fille n'est pas excisée, elle ressemble à un

garçon. Son organe sexuel peut se mettre en érection comme l'organe mâle, donc il faut diminuer cette puissance de la femme pour qu'elle soit fidèle. De la même manière que l'on enlève le prépuce (peau recouvrant le pénis et qui lui donne l'air de féminité) aux hommes par la circoncision, il faut ôter les clitoris (organe érectile chez la femme, masculinité chez la femme) aux femmes pour les rendre véritablement féminines.

2.5. L'éducation traditionnelle comme facteur de conditionnement à l'excision

Les valeurs, les normes et les traditions transmises aux enfants dès le bas-âge favorisent leur exposition à l'excision dans les zones concernées par l'étude. Le fait d'épouser une femme non excisée est perçu comme porteur de malheur. Les jeunes garçons sont conditionnés très tôt dans leur bas-âge à ne jamais épouser une femme non excisée. Parallèlement, les jeunes filles sont conditionnées à ne jamais être les vectrices du malheur dans leur communauté par le maintien du clitoris. C'est pour cette raison qu'elles se portaient volontairement candidates à l'ablation de leur clitoris afin de ne pas apporter malheur dans leur communauté. Ce conditionnement culturel par l'éducation est évoqué ici par ce journaliste Gourmantché originaire de la commune de Kérou :

> Ce sont les parents mêmes qui éduquent la fille dans ce sens. Moi je sais qu'il y a 10 ans dans mon village, certaines filles se donnaient volontiers à l'excision. Elles le font sans contrainte parce qu'il y a des circonstances où on dit à une femme qu'elle ne remplit pas tous les critères pour être femme. Et l'excision fait partie de ces critères (M. S. I. animateur gourmantché à la radio Kpably, 24/07/2017).

Les pesanteurs culturelles orientent les attitudes, décisions et opinions. Dans les localités concernées par cette étude sur les raisons de la persistance de l'excision, les familles qui ne souhaitent pas perpétuer la pratique doivent faire face à des traditions séculaires établies et endosser les conséquences d'aller à l'encontre des normes sociales. Des pressions sociales de tous genres sont faites sur ces familles déviantes afin de les amener à exciser les filles et perpétuer ainsi les normes et valeurs de la société. C'est là que réside l'une des grandes difficultés de la lutte contre les MGF. Pour les « profanes » des légendes qui professent les bienfaits de l'excision, l'ablation du clitoris est vue non seulement comme 'chose normale', mais hautement valorisante pour la femme excisée. La fille excisée est pure, celle non-excisée est 'sale'. Un sexe excisé est beau, un organe féminin resté intact est laid. Une fille mutilée a droit à l'honneur, si elle reste intacte elle sera le déshonneur de sa famille. Dans la plupart de ces communautés, les exciseurs et exciseuses sont perçus comme des bienfaiteurs de la société et sont traditionnellement considérées avec un très grand respect, leurs familles font souvent partie des notables du village. Des observations similaires ont été faites par de Sylvie Octobre et Yves Jauneau (2008) dans un autre contexte sur la transmission

culturelle des valeurs des parents aux enfants. Ces auteurs montrent à quel point les choix culturels des parents peuvent influencer celui des enfants. Il semble que c'est le phénomène qui explique la tendance des jeunes dames du Nord Bénin à se porter volontairement candidates à l'excision malgré les sensibilisations des organisations de la société civile.

3. Les pesanteurs cultuelles de la persistance des MGF

Les pesanteurs culturelles et cultuelles sont intimement liées parce qu'essentiellement liées à l'adoration d'un fétiche et au respect de ses interdits. Les partisans du maintien de l'excision évoquent les divinités (fétiches) pour justifier leur désir. La raison culturelle se rapporte à l'attachement des adeptes du fétiche à pérenniser les rites traditionnels et ancestraux. Ce qui justifie en grande partie la persistance de l'excision dans certaines localités de l'Atacora.

> Nous avons beaucoup d'ethnies qui font leurs cérémonies traditionnelles. Les cérémonies relatives à nos fétiches ne sont pas les mêmes. Mais les autres (ditamari par exemple) qui exposent leur nudité pendant leurs rituels ne sont pas réprimés[3] et on nous refuse de faire la nôtre. Pourquoi ? Encore que la cérémonie (excision) se fait avec le consentement de la femme de son époux et de ses parents. On sait que ça fait mal, pourtant on le fait à nos enfants. On nous dit que c'est le Blanc qui a interdit ça parce que ça tue. Si on ne fait pas cette cérémonie, ça tue aussi parce que c'est le fétiche qui « attrape » la fille à exciser. Si le fétiche t'appelle pour la cérémonie et tu ne fais pas, tu seras toujours malade jusqu'à en mourir si tu ne prends pas garde. Certaines femmes deviennent folles ; leur raisonnement ne tient plus la route. Quand ces signes surviennent, il leur faut la cérémonie de l'excision (Un chef féticheur à Natitingou).

Les Mutilations Génitales Féminines réprimées sont considérées comme des rites de passage au même titre que les autres cérémonies qui sont tolérées. Elles répondent à des fonctions spécifiques et ne peuvent être substituées par d'autres rituels pensent les leaders religieux waama de Natitingou. Ils ne comprennent pas pourquoi les autorités s'acharnent à leur interdire de pratiquer leurs rituels hérités des ancêtres.

> Vous voyez combien de fois la nudité des femmes est sacrée ? Pourtant, les Bètamaribè font leur cérémonie toutes nues. Cela ne pose pas de problème pour ceux qui dénoncent notre pratique. Ces Bètamaribè sont bien conscients de ce que vaut la nudité de la femme. Mais n'ont pas d'autres choix que de faire leur cérémonie. Eux, ils ne perçoivent pas cette nudité comme tout le monde. C'est les rituels qui les intéressent dans cette nudité.

[3] L'informateur fait allusion ici aux rites de *difoni* et *dikuntri* pratiqués par les Bétamaribè tous nus et qui n'sont pas réprimés par la loi

> C'est la même chose chez nous. Si vous nous refusez de faire l'excision, refusez-donc que les femmes waama ne vivent et permettez seulement aux hommes de vivre. Si ce n'est pas les rares conséquences qu'on enregistre et dont on nous parle, l'excision n'est pas mauvaise (Une femme excisée à Tora).

Il faut donc dire que la pratique de l'excision répond à une fonction sociale qui est d'intégrer les femmes au sein de la société globale. Les conséquences des MGF évoqués par les médecins sont banalisées par les adeptes de la pratique. Comme le confie un Chef traditionnel :

> Ça tue ; beaucoup de filles meurent parce qu'elles ne sont pas excisées. C'est pourquoi l'un des rois de l'aire culturelle a adressé une lettre au gouvernement en disant qu'il n'est pas prêt à sacrifier ses fils pour faire plaisir au Blanc. Qu'il va continuer sa mission d'excision parce qu'il est investi par les fétiches et les ancêtres pour protéger ses fils. Qu'il n'est pas prêt à y mettre fin. D'ailleurs qu'il n'est pas signataire de la lettre qui met fin à l'excision. D'ailleurs, ces signataires de la lettre qui met fin à l'excision se sentent trompés par les ONG de l'époque qui luttaient contre les MGF. Ils l'ont confondu à une liste d'émargement. Ils n'ont pas été éclairés sur la portée de leur acte ; leur point de vue sur le phénomène n'a pas été pris en compte (Un Chef traditionnel).

Les rois et chefs féticheurs et exciseurs(es) semblent être trompés par les responsables d'ONG, qui les ont contraints à déposer les couteaux sans que les ancêtres n'acceptent. Par ailleurs, ils estiment être victimes d'une discrimination du fait de l'interdiction de leur pratique coutumière qu'est l'excision rituelle.

4. La banalisation des risques liés à l'excision

> D'ailleurs, ce n'est pas parce qu'il y a parfois mort d'Homme au cours de la cérémonie qu'il faut l'interdire. Est-ce que le nombre de crash d'avion a empêché l'avion de voler ? Est-ce qu''ils ont interdit aux fabricants, d'en fabriquer ? Quand on nous dit que c'est à l'origine de la transmission du Sida, est-ce que les Blancs font de l'excision avant d'attraper le Sida ? Donc laissez-nous faire notre chose. C'est avec l'accord de la femme et de son mari que l'excision se fait (Un Chef traditionnel Waama).

Cet extrait montre clairement la faible perception que les détenteurs de pouvoir dans la pratique des MGF ont du risque couru par les femmes excisées. Il s'agit tout simplement de la banalisation du risque lié à l'excision. Une banalisation à laquelle s'ajoute la forte croyance au fétiche et à ses bienfaits. En somme, la banalisation des risques encourus par la femme du fait de la pratique des MGF tend à perpétuer l'excision dans les communautés Waama. Il urge de travailler

davantage à convaincre les leaders religieux rétifs à la renonciation aux MGF.

Au cours de cette recherche, nous avions récolté également sur le terrain des sémiologies populaires, anecdotes qui tendent à faire perpétuer la pratique des MGF dans le Nord du Bénin.

Conclusion

Les excisions ou Mutilations Génitales Féminines diffèrent de la plupart des autres formes de violence à l'égard des femmes en ce que, dans les communautés où cette pratique existe, elle emblave la quasi-totalité des filles et femmes, généralement des mineures. Elles sont représentées comme une injonction de la société, une norme sociale et une pratique culturelle et cultuelle indispensable à laquelle les communautés sont très attachées et ne peuvent point se dérober.

Que ce soit dans le Borgou et l'Alibori, chez les Baatombu et les Fulfulbé, ou que ce soit dans la Donga (avec les Tanéka et les Lokpa) et l'Atacora chez les Waaba-Tangamba, la pratique de l'excision n'a pas complétement disparu. Telle une hydre aux multiples tentacules elle est devenue du fait de la répression par la mise en place par les Organisation Communautaires de Base et l'application par les acteurs de la chaîne judiciaire de la loi N°2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines, un phénomène clandestin et diffus. Les actants et leurs complices ont redoublé des stratagèmes pour poursuivre la mutilation des femmes sans être inquiétés. Ils le font désormais aux filles à un âge très précoce, c'est-à-dire à la naissance ; parce qu'il ne viendrait à l'esprit de personne d'examiner le clitoris d'un bébé qui vagit. D'autres migrent vers les pays limitrophes comme le Nigeria, le Togo et le Burkina-Faso pour le faire discrètement avant de revenir au Bénin. Les périodes traditionnelles de la pratique de l'excision sont désormais contournées, les rituels folkloriques préparatoires sont escamotés pour ne pas attirer l'attention.

L'étude a fait observer que les pesanteurs qui maintiennent la pratique des MGF sont d'ordre culturel, c'est pourquoi, elle recommande aux autorités en charge des affaires sociales d'agir sur les institutions sociales traditionnelles : les chefs religieux, les chefs traditionnels et prêtres des cultes dont « les divinités réclament l'excision », les femmes leaders traditionnelles qui portent encore les croyances selon lesquelles les MGF diminuent le désir sexuel des femmes, et donc contribuent à préserver la virginité prénuptiale et assurent la fidélité de la femme au sein du foyer.

Les actions de sensibilisations et de conscientisation devront mettre l'accent sur les idées reçues et encrées dans les croyances selon lesquelles les MGF sur le plan hygiénique, esthétique et morale, présentées comme une pratique pouvant rendre propre et esthétique la partie intime de la fille ; les idées reçues selon lesquelles les MGF faciliteraient l'accouchement en améliorant la capacité des femmes à tolérer la douleur. Le comble de ces perceptions est l'idée que les MGF sont une tradition culturelle importante qui ne doit pas être remise en

cause ni abandonnée, et surtout pas par des personnes extérieures à la communauté.

Il revient donc aux autorités en charge de la protection de la femme en générale et des filles en particulier, de ne point baisser la garde car la pratique de l'Excision/Mutilation Génitales Féminines n'a pas disparu dans les quatre départements du Nord Bénin.

Références bibliographiques

ACPF, PLAN WARO, 2010, *Rapport d'étude sur les perceptions sur les systèmes judiciaires traditionnel et formel dans promotion des droits de l'enfant au Bénin*,

ASSOGBA C.D. *Les Violences faites aux femmes au Bénin*, in Afrique Média, Revue en ligne, consulté le 02 décembre 2017, http//afriqiemedia21.com

BENIN, UNICEF & ABMS, 2016, *Etude sur les perceptions, connaissances, attitudes, pratiques et les déterminants des violences et abus sexuels faits aux enfants, y compris le mariage des enfants dans les communes de Karimama, Za-Kpota et Pèrèrè*.

DOUGLAS Mary, 1971, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Edition Maspero, Paris.

FNUAP/UNICEF, 2012 *« Programme conjoint sur les mutilations génitales féminines/Excision : Rapport annuel 2012* » [archive] [PDF],

FNUAP/UNICEF, 2013 *« Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision : Rapport de synthèse de la phase I 2008-2013* » [archive] [PDF],

IBRAHIM Abdou, 2009, *Rapport de l'étude ''Etat des lieux sur les Mutilations Génitales Féminines dans l'Atacora et la Donga au Bénin* '', GTZ Bénin

OCTOBRE Sylvie et JAUNEAU Yves, 2008, Tels parents, tels enfants ? Une approche de la transmission culturelle, Éditions Technip & Ophrys | « Revue française de sociologie » 2008/4 Vol. 49 | pages 695 à 722 ISSN 0035-2969 ISBN 9782708012080 DOI 10.3917/rfs.494.069

OMS, (2008) « Éliminer les mutilations sexuelles féminines : Déclaration inter institutions » [archive] [PDF]

PLAN INTERNATIONAL BENIN, (2017) Rapport recherche qualitative sur les mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest : cas du Benin

UNICEF, (2013) « Mutilations génitales féminines/excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement » [archive] [PDF],

UNICEF, (2005) « Changer une convention sociale néfaste : La pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » [archive] [PDF],

REPUBLIQUE DU BENIN, *2014, Politique Nationale de Protection de l'Enfant*, 64p. MFASSNHPTA.

WHEELER, Patricia 2003, "Eliminating FGM: The role of the law", The International Journal of Children's Rights, 11, 2003, pp. 257-71.

LOI N°2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines

LOI °2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, mars 2008, p8.